



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 71032

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la sécurité des convoyeurs de fonds dans le cadre du passage à l'euro. En effet, lors des transferts de billets euros vers les gros centres commerciaux et les grosses agences bancaires, les forces de police mises à disposition pour accompagner les transports de fonds semblent insuffisantes. L'inquiétude des convoyeurs est d'autant plus grande quand il s'agit de traverser des quartiers « sensibles » qui ne sont pas protégés. De plus, l'inquiétude des convoyeurs de fonds ne cessent de s'amplifier ces dernières semaines suite aux différentes attaques à main armée qui ont eu lieu lors des livraisons d'euros dans les banques. Les demandes du personnel se déclinent en deux points essentiels : renforcement des patrouilles et meilleure coordination entre commissariats et transporteurs de fonds. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à la mise en place des requêtes présentées par l'ensemble du personnel. - Question transmise à M. le ministre de l'intérieur.

Texte de la réponse

Pour définir et coordonner l'ensemble des mesures de sécurité à mettre en oeuvre à l'occasion du passage à l'euro-fiduciaire, le ministre de l'intérieur a demandé au directeur général de la police nationale de mettre en place un groupe de travail comprenant des représentants des ministères et des institutions concernés par cet événement. Ce groupe de travail a mis au point un « plan de sécurité », approuvé par le Premier ministre et prévoyant, dans le cadre d'un dispositif global, un certain nombre de mesures, pour la plupart confidentielles, visant notamment à assurer la sécurité des transports de fonds. Les principales dispositions de ce plan ont été évoquées tant avec les responsables des sociétés de transport de fonds qu'avec les représentants du personnel. Au cours de réunions tenues courant 2001 au ministère de l'intérieur, ces derniers ont pu, à cette occasion, faire connaître leurs préoccupations. En tout état de cause, un effort exceptionnel a été consenti par les personnels de la police et de la gendarmerie nationale, ainsi que par les forces armées, en fin d'année 2001 et en début d'année 2002. Au total, ce sont près de 150 000 policiers, gendarmes et militaires qui ont participé, à la satisfaction générale, à la mise en place de l'euro-fiduciaire. Les mesures de sécurité définies à cette occasion tant au profit des forces de police et de gendarmerie (formation spécifique aux escortes, dotation supplémentaire de gilets pare-balles, d'équipements de protection et d'armements spécifiques) que des sociétés de transport de fonds (notamment plus de 8 000 escortes gratuites pour le transfert des billets euros) ont contribué au succès de l'opération. Enfin, il convient de rappeler que, dans le même temps, les services de sécurité ont également participé au plan « vigipirate » et, assuré la protection de l'ensemble de la population à l'occasion de la période traditionnellement sensible des fêtes de fin d'année.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71032

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7346

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1443